

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2022**

Présent-e-s	M.	Félicien MAZZOLA, Président
	M.	Martin BARCELLINI, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	M.	Quentin KNIGHT
Conseil administratif	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 936 – Budget de fonctionnement annuel 2023, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter
7. DM 937 – Indemnités allouées en 2023 aux membres du Conseil administratif
8. DM 938 – Contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions
9. DM 939 – Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023
10. P DM 940 – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 830'870.12 pour des amortissements complémentaires
11. M 202 – Pour la mise à disposition d'un terrain provisoire aux Cherpines à l'association « Une fois, un cirque... »
12. M 203 – Réorganisons et dynamisons l'accueil parascolaire
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers
15. Naturalisation (huis clos)

Le **Président** ouvre la séance du 8 novembre 2022, il souhaite la bienvenue à tous et informe que **M. Knight** est excusé et que **M. Reverchon** aura un peu de retard.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** informe d'une demande de modification émanant de la CFAS et approuvée par le Bureau, pour passer le point 7 en point 6 et le point 10 en point 7 pour une meilleure cohérence avant le vote.

M. Fournier explique avoir oublié le dossier de naturalisation prévu au point 15 dans sa mallette au bureau. Il s'en excuse et propose 2 alternatives : soit de traiter ce dossier en décembre et supprimer le point à l'OJ, soit de le traiter avec les éléments que nous possédons, à savoir le n° de dossier, le nom et l'adresse de la personne, et la décision de la CSSV y relative.

Le **Président** propose de traiter ce point en premier et demande s'il y a des remarques ? **Mme Schmidt** se déclare favorable au traitement de la demande avec les éléments proposés et ajoute qu'il serait même indiqué de procéder ainsi pour tous les dossiers.

Le **Président** propose donc de voter pour le maintien du point 15 à l'OJ en se basant sur les éléments dont nous disposons ce soir.

Le maintien du point 15 est accepté à l'unanimité.

Le **Président** propose ensuite de voter sur la modification de la CFAS, à savoir les modifications dans l'ordre des points de l'OJ, tels que présentés plus haut.

La réorganisation des points de l'OJ telle que présentée est acceptée à l'unanimité.

Le **Président** propose alors de voter l'OJ tel qu'amendé.

L'OJ ainsi amendé est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022

Page 4, **M. Eugster, CCE, 2^e ligne** : « ...par M. Eugster des modifications de la réglementation sur l'énergie et en 2^e partie... »

Page 13, **M. Marti, son intervention** : insérer le texte suivant, transmis à **Mme Khaghani** :

Il relève que la Commune a « manqué le coche, en 2016 » lorsqu'elle aurait pu acquérir pour environ 1'600'000 francs la parcelle pour la mettre à disposition de la population et de l'école qui se trouve à moins de 100 mètres. Il aurait été plus judicieux également de ne pas ajourner la précédente pétition et de mandater notre Conseil administratif pour faire office de facilitateur dans la négociation, d'autant plus que la solution était visiblement déjà « sur la table ». Il approuve cependant de manière pragmatique avec Demain Confignon, la résolution de la CFAS.

Puis, page 15, toujours son intervention : insérer le texte suivant, transmis à **Mme Khaghani** :

M. Marti souhaite rappeler à titre personnel les étapes de ce dossier en s'adressant au CM en tant que c.m. et en tant que père du « garçon de 15 ans » qui a lancé la pétition visant à sauver le TCC. Il relève que la réponse de l'ensemble du Conseil administratif aux plus de 500 signatures déposées par son fils a été « de l'inciter à jouer dans un autre club ». **M. Marti** relève également les pressions qu'il a subies d'une Conseillère administrative à ce sujet, lors de la soirée des associations à laquelle il a participé peu après le dépôt de la pétition.

Il relève également que son fils a dû se battre pour que le règlement du CM soit appliqué et que la pétition soit traitée par le Conseil municipal.

Il termine son allocution en faisant part de son rêve qui est de voir les élus de toutes tendances, prendre ce tout petit changement de direction, qui vise à écouter les associations, renforcer notre

collaboration avec elles, ce qui motive leurs bénévoles et les dynamise, et à construire le Confignon de demain en collaboration avec elles, en se basant sur ce qui existe déjà et qui fonctionne.

M. Kormann fait remarquer que le procès-verbal est un reflet de ce qui se dit, sans être un mot à mot. Il doit refléter les débats et les interventions qui n'ont pas à être transcrites littéralement.

Le Président propose que le prochain Bureau reprenne cette question du PV qui n'est pas un verbatim, avec une seule procès-verbaliste, contrairement au Grand Conseil et aux CM des grandes communes.

M. Tournier propose que DC donne ses textes au CM, ce qui éviterait tout problème.

Page 15, M. Eugster, son intervention : « ... pour le poste de l'énergie, sachant qu'il concerne le Tennis-club, poste 3410.190 eau, gaz, électricité. »

Le PV ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

Le Président informe que la question du PV sera reprise au Bureau du 1^{er} décembre.

3. Communications du bureau

M. Mazzola transmet les informations suivantes :

- Sondage envoyé pour connaître les dates et heures qui vous conviennent le mieux afin d'ajuster au mieux les heures et jours de commissions. Merci de le faire d'ici au 30.11.22.
- Promotions citoyennes : date fixée au 30.11. à 19H. Il rappelle que la Commune demande de le faire savoir autour de vous pour les nouveaux naturalisés et les jeunes ayant atteint leur majorité civique.
- Invitation au 150^e anniversaire de la Caisse Publique des prêts sur gage : vendredi 11 novembre.
- Courrier de l'ASC, Sauvegarde Genève et association Nature et patrimoine du Val de l'Aire : adressé à M. Hodgers (14 pages) dont la teneur tient dans la demande générale que le quartier des Cherpines soit respectueux de l'environnement et respecte un certain nombre de critères.
- 2^e courrier de l'ASC et Sauvegarde Genève : relatif aux arbres de Cressy et à la médiation stipulant que certains faits relatés ne sont pas corrects + 7 dates de rencontres et médiations.
- Vidéo du DT : concerne l'aménagement du territoire <https://www.ge.ch/document/clip-video-bilan-legislature-dt-2018-2023>
- Parcelle Hutins : date de la votation fixée au 12 mars 2023.
- Naturalisations : interrogations sur les modalités de traitement, par le CA, par le CM ? quelle évolution envisagée ?
- Réflexions sur les formations, sujet amené par Mme Schmidt : avec l'ACG ou en partenariat avec des communes limitrophes sur des sujets techniques (aménagement, finances, etc...) A suivre.

M. Fournier intervient en tant que président de la CSSV pour expliquer avoir entendu que le Bureau se saisit de la question de la procédure des naturalisations. Il rappelle que celle-ci a été proposée par la CSSV et validée à l'unanimité du CM pour une application durant toute la législature. Il est donc étonné d'entendre que les procédures sont re-questionnées par le Bureau. Il trouverait plus intéressant le cas échéant que le Bureau partage avec la CSSV des réflexions sur le sujet afin que la commission puisse l'accompagner dans ses considérations.

Le Président l'en remercie et ajoute que le Bureau a émis des questionnements, mais évidemment que s'il fallait aller plus loin, la CSSV sera saisie, c'est elle qui est compétente sur ce sujet. Il précise que concernant le fait d'avoir voté cette procédure en début de législature, rien n'est fixé dans le règlement sur la durée que cela implique.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie les 3.10 et 3.11 pour traiter du budget de fonctionnement 2023. Elle a également examiné les indemnités, la proposition d'indemnités allouées au CA et traité la DM 938 contribution au FIDU pour 2023, ainsi que la fixation du montant de la taxe professionnelle.

► **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 18 octobre pour traiter du budget. Une information a été donnée sur le futur plan d'action transports collectifs PATC. Enfin, une audition du Tennis-club de Confignon a été faite dans le cadre de la résolution 197.

► **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

En l'absence de **M. Reverchon**, **M. Mazzola** lit une communication du président de la CDEE : la commission s'est réunie le 11 octobre et les rubriques budgétaires propres à la commission ont été passées en revue. En lien avec les investissements, une discussion intéressante a pris place sur la thématique de plantations d'arbres et sur les moyens de la mettre en œuvre. Enfin un calendrier a été discuté pour les différents projets et questions en attente de la suite du PDCom et du projet d'Ecoquartier aux Cherpines. Prochaine commission prévue le 22 novembre prochain.

► **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 11 octobre pour examiner les postes budgétaires 2023 la concernant. Il en est ressorti que pour l'ensemble des charges et bâtiments de la commune, ceux-ci sont répartis avec la clé de répartition suivante : 25% pour une école et 25% pour l'autre école, 25% pour la salle communale et 25% pour tous les autres bâtiments. Pour la majorité de ces bâtiments, des augmentations de l'ordre de 35% sont à prévoir pour les dépenses d'énergie. Des adaptations de prix devront être faites pour la salle communale notamment. Par ailleurs, des explications plus détaillées relatives aux charges du tennis, à celles du restaurant, pour le bâtiment du Tennis-club ont été fournies. Ce qui a été apprécié vu que ces chiffres étaient demandés depuis plusieurs années.

Une remarque découlant de l'examen de ces comptes et approuvée par l'ensemble des membres présents est d'adapter les prix des locations des salles communales en rapport avec les prix des énergies utilisées. Compte tenu de cette remarque, l'ensemble des postes présentés pour le budget 2023, ont été préavisés favorablement et transmis à la CFAS pour lui permettre d'avoir une vision globale pour ce soir.

Il relève 2 points d'information communiqués : le chantier des promenades thématiques avance avec des retours de soumissions communiqués au CA et d'autre part, l'installation de bornes électriques de recharge pour des véhicules électriques sur la commune avance aussi en lien avec les SIG. Une répartition des coûts entre la Commune et ces derniers est en cours.

► **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 4 octobre avec une présentation du projet culture, ainsi qu'une présentation du budget communication. La présentation de ces budgets a fait l'objet d'une discussion sur le fait de les faire par Excel ou pas.

► **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 4 octobre hors les murs dans l'immeuble de la salle polyvalente de Cressy+ pour traiter de l'activité de la FASE qui a fait l'objet d'une présentation de ses activités par plusieurs de ses collaborateurs. Elle a ensuite examiné les lignes budgétaires relatives à son dicastère. Elle a participé aux échanges lors de la soirée des associations, a discuté de l'organisation des premières conventions citoyennes et a préavisé favorablement le dossier de naturalisation de ce soir.

En outre, il est porteur de 2 communications dont l'une a déjà été faite par le **Président**, à savoir les promotions citoyennes pour lesquelles quelques inscriptions ont déjà été faites. Le délai d'inscription est fixé au 16 novembre. Puis concernant les visites de Noël, un courriel de l'administration vous a été envoyé pour proposer de vous inscrire à l'un des 19 circuits possibles. Le début de la visite doit être fixé au plus tard à 17H, et les week-ends sont possibles. 7 personnes sont inscrites à ce jour, n'hésitez pas à le faire en répondant au courriel de l'administration.

► **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 10 octobre en Bureau et en Conseil, elle a étudié et accepté les comptes de la Fondation.

► **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil de la FL s'est réuni le 11 octobre pour traiter des affaires courantes. Elle a, conformément à l'annonce faite lors du dernier CM, traité de la reprise du café Le Square sur la place du village. Un dossier a été déposé, suivi d'un second, et ont été mis en concurrence. Une séance s'est tenue le 2 octobre pour entendre les deux parties et le Conseil a pu effectuer son choix. Nous travaillons actuellement sur l'établissement du bail commercial. D'autre part, un mandat a été donné à Signa-terre pour un audit des bâtiments en vue d'une planification des travaux de rénovation et pour une meilleure efficacité énergétique.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 18 septembre et a abordé notamment la mise en gérance du restaurant des Evaux. Un appel à candidatures a été organisé et à partir du 1^{er} décembre 2022, ce sera le Traiteur de Châtelaine qui reprendra le restaurant. Il sera ouvert tous les jours, sauf pendant la période hivernale du mercredi au dimanche.

Puis, un point sur l'impact sur notre budget de l'augmentation du coût de la vie, des taux d'intérêt et de l'énergie a été fait, y compris les mesures d'économie d'énergie à prendre. La décision de suivre les recommandations de la Ville en ce domaine a été adoptée et finalement le Bureau a accepté une modification dans l'attribution des investissements 2023 pour favoriser la pose de panneaux photovoltaïques plutôt que la transformation d'un pavillon, montant concerné CHF 80'000.-. Elle rappelle que les Evaux sont sur le marché libre pour l'électricité et qu'avec cette installation, il est projeté un 60% d'autoconsommation.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau du CIV s'est réuni le 1^{er} novembre pour discuter du projet de mutualisation et une séance du Conseil est prévue pour fin novembre.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :

- Label Gold Cité de l'énergie : la Commune a reçu la confirmation de l'obtention du label pour la 3^e année consécutive, à la suite du ré-audit de 2022. Merci à Mme Oguey pour son travail et son engagement.

- Mesures d'économies d'énergie : un plan d'action a été élaboré par la Commune qui s'inscrit dans la ligne des recommandations du Canton. Un flyer détaillant les diverses mesures a été distribué à tous et une majorité a déjà été prise à ce jour, comme les 20° dans les locaux administratifs et 17° dans les salles de gym, eau chaude sanitaire coupée dans les WC publics et à la salle communale, notamment. L'éclairage des bâtiments publics communaux a été éteint soir et matin et concernant les décorations de Noël, décision a été prise de faire plus sobre dans la durée. Pour l'éclairage public, la mise en œuvre sera faite avec les SIG très prochainement.
- COPIL de l'Aire du 31.10.22 : un point de situation sur les 3 groupes a été fait : à savoir
 - 1) image directrice : diagnostic réalisé à partir de 200 micros-trottoirs et celui sur la planification agricole est en cours
 - 2) eau, quantité, qualité : avance bien avec des mesures sur la gestion sédimentaire, achèvement du bassin de filtration du Paradis, etc... et recherches de faux branchements
 - 3) incivilités : peu de cas constatés par les polices cantonales et municipales. Mesure prise d'augmenter la présence sur le terrain en été. Gestion des déchets : limiter les points de collecte et coordonner les actions entre différentes communes. Un ramassage citoyen s'est déroulé le 14 septembre dernier et une édition 2023 aura lieu.
- CDEE : demande d'avoir un retour sur ce COPIL pour les c.m., elle a été transmise au COPIL. A suivre.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- Nouvelles prévisions fiscales 2022 et 2023 : pour les comptes 2022, les chiffres communiqués sont soumis à embargo jusqu'en février, néanmoins et après analyse de ces chiffres qui sont bons, le CA a décidé de présenter 2 amendements aux amortissements complémentaires pour un montant total d'~2'187'000.-. Pour 2023, des amendements ont été présentés en commissions afin de tenir compte des nouvelles prévisions fiscales, pour un montant supplémentaire de CHF 447'384.-, y compris la péréquation intercommunale des Personnes Morales. Ces nouvelles prévisions nous permettent d'envisager l'avenir plus sereinement, mais nous devons rester prudent au vu des investissements conséquents à venir. Le plan financier quadriennal montrant déjà des signes de déficits croissants.
- Emprunt hypothécaire : remboursement en totalité de 3 millions qui arrivaient à échéance le 3 novembre dernier. Cet emprunt avait été contracté via Loanbox pour 1 an à un taux négatif. Pour rappel, la dette s'élevait à 22'190'000.- en 2020 et se situe aujourd'hui à 15,5 mio, soit une diminution de 30%.
- Ressources humaines : en novembre 2021, le CM avait voté un crédit d'investissement de 4,15 mio pour la création de postes en CDD nécessaires à la réalisation des grands projets d'aménagement. Un poste d'ingénieur en génie civil – spécialisé en transports a donc été choisi au vu des questions de mobilité, de routes et de réseaux à construire préalablement à la réalisation des nouveaux quartiers et de l'Ecoparc. M. Philippe Maag, ingénieur civil, nous rejoindra le 1^{er} mars 2023 et apportera son expérience acquise auprès d'entités privées et publiques, dans la direction de grands projets comme Les Vergers ou Métamorphose à Lausanne par ex.
- Séance d'information publique - Cherpines : le 29 novembre 2022, à 19H30, à l'Aula de l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann pour une présentation de l'évolution du projet des Cherpines et la mise en œuvre du quartier du Rolliet. Une exposition temporaire ouvrira ses portes du 30 novembre au 13 décembre 2022, au même endroit. *+ infos sur le site de la commune.*
- Sapeurs-pompiers du CRI 201 : invitation ce samedi 12 novembre pour la journée portes ouvertes au Centre régional d'intervention. Démonstrations d'interventions, visite de la caserne, jeux pour les enfants et recrutements au programme.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe :

- Courrier ASC – arbres de Cressy : elle estime qu'il y a une incompréhension sur la notion de médiation et renvoie à la définition de celle-ci : « forme de clarification et de résolution des conflits,

guidée par des principes, un processus dans lequel des tiers impartiaux et sans a priori, soutiennent les personnes concernées à trouver elles-mêmes une solution amiable à leur conflit. » Le CA avait donc proposé de jouer le rôle de facilitateur (cf. PV du CA du 5.11.20) lorsque le processus de médiation s'enclenchera, à la demande d'une partie. Il est exact qu'il n'y a pas eu de processus enclenché. Elle ajoute qu'une pétition ou toute autre action de ce genre ne remplit pas les conditions d'une médiation au sens propre du terme.

- Sapins de Noël de Confignon et Cressy : ils seront décorés avec des bricolages réalisés par un collectif réunissant les établissements de Confignon-Cressy et le parascolaire. Les matériaux de récupération seront privilégiés et la Commune coordonnera cette initiative et financera selon les besoins. Merci à tous les groupements et associations qui participeront à ce travail.

- Association « Une fois, un cirque... » : invitation en septembre 2022 des représentants à une rencontre et le rdv s'est finalement tenu le 19.10.22 pour parler de divers aspects, dont le subventionnement direct et indirect, ainsi que sur la vision du cirque quant à sa présence à Confignon et à ses projets futurs. Il a été expliqué le souhait de trouver un emplacement pour monter le chapiteau pour 6 à 9 mois par an et pour quelques années. Les informations techniques nécessaires nous ont été transmises et la Commune s'est engagée à vérifier la faisabilité de cette demande pour les Cherpines. A moyen terme, le cirque aimerait disposer d'un bâtiment aux Cherpines pouvant accueillir l'ensemble de ses activités et leur outil de travail. Cette discussion est en cours depuis plusieurs années et la Commune a réitéré sa demande de disposer d'un projet et d'un montage financier (fonctionnement et investissement) pour pouvoir avancer sur ce dossier.

- PE : le Conseil de la Fondation s'est réuni et a accepté le budget. Le rapport d'activité de 2021-22 a été présenté par la direction lors de cette séance.

- Culture & communication : la conférence sur le Mustang a permis de présenter un pays peu connu de l'Himalaya.

- 2^e dictée publique organisée par la commune de Bernex se tiendra le 20 novembre, 15H, salle communale de Confignon. Le texte de cette édition s'est inspiré de tous les rapports administratifs des 2 communes, datant du siècle dernier. Inscriptions par la billetterie en ligne.

- Concert à l'église de Confignon : le 9 décembre avec l'ensemble Archi Luminosi.

- Sculpture approuvée par le FMV : l'autorisation de construire a été donnée, les préparations sont en cours et l'œuvre pourra être installée au début du printemps. Un vernissage aura lieu avec la population et l'artiste.

- Concours de photos « Confignon aujourd'hui, Confignon hier » : va s'ouvrir lundi prochain, invitant le public à retrouver différents lieux sur le territoire. Chaque semaine une ancienne photo sera publiée sur le site, invitant à localiser l'endroit et à fournir une photo actualisée. Une exposition rassemblera l'ensemble des photos dans la nouvelle annexe d'ici juin 2023.

6. Nouveau - DM 937 – Indemnités allouées en 2023 aux membres du Conseil administratif

M. Mazzola passe la parole au président de la CFAS pour son rapport.

M. Francey informe que les membres de la commission ont reçu les informations complémentaires du CA in corpore pour expliquer les raisons de cette augmentation du taux d'activité de 40 à 55%, et donc des indemnités de CHF 75'600.- à CHF 103'950.- par an et par c.a. Les raisons principales sont liées au développement des grands quartiers qui nécessitent beaucoup de temps en séances diverses, avec donc un taux d'activité qui ne correspond plus à la réalité. La commission a regretté que les propositions ne soient pas plus abouties et basées sur un seul modèle, mais aussi sans tenir compte des problèmes de prévoyance. Il est recommandé au CA de revenir avec une nouvelle proposition, mais à la prochaine législature. La commission préavise négativement cette proposition du CA relative aux indemnités du CA. Il n'y a pas eu de rapport de minorité.

M. Barcellini souligne qu'il y a eu une vraie discussion sur le fond qui pourrait être étendue aux c.m. et aussi sur la question de la répartition du travail entre les c.a. et l'administration. Pour le reste, tout a été dit la dernière fois et nous avons aussi proposé de refuser cette délibération.

Le Président propose de passer au vote de la DM 937.

La DM 937 est refusée par 1 Pour, 16 Contre et 1 Abstention.

7. Nouveau – P DM 940 – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 830'870.12 pour des amortissements complémentaires

Mme Uldry Frossard explique que le CA propose au CM un crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires à comptabiliser à la clôture des comptes 2022, avec un premier lot d'un montant de CHF 462'598.40 pour compenser une économie de charges en raison d'amortissements budgétés caducs, suite aux amortissements complémentaires votés en 2021. Un report d'amortissement en raison d'investissements non terminés, notamment les promenades thématiques, le réaménagement du pressoir et le crédit concernant le PLQ Cherpines. Il a été tenu compte de ces amortissements complémentaires dans le projet de budget 2023, car ce sont des économies de charges que l'on peut anticiper. Un 2^e lot s'élève à CHF 368'271.72 et tient compte des prévisions fiscales du mois de juin. Comme indiqué par le CA, les dernières estimations transmises par l'AFC en octobre, étaient encore plus élevées, nous proposons en plus comme indiqué dans la délibération, 2 amortissements supplémentaires par amendements. Soit aux points 16 et 17, la rénovation de l'immeuble Troullier, bien N°4, pour un montant de CHF 1'206'576.06 et les collecteurs de Cressy, lot N° 3, pour un montant de CHF 981'150.68. Le total des amortissements complémentaires est donc porté à CHF 3'018'596.86.

Pour information, les communes ont comptabilisé des amortissements complémentaires aux comptes 2021 pour un montant proche de 60 mio. Au 31.12.21, la fortune nette des communes s'élevait à près de 4 milliards. Seules les communes de Confignon, Meinier, Vernier et Carouge présentaient une dette nette. Enfin, elle rappelle que la comptabilisation de ces amortissements ne constitue pas une obligation, mais bien une autorisation de dépense. Si les comptes 2022 devaient s'avérer moins favorables, nous ne serions pas contraints de comptabiliser tous ces amortissements.

Le CA propose donc au CM d'accepter la demande de crédit budgétaire supplémentaire, amendée avec 2 amortissements complémentaires comme proposé, pour un montant total de CHF 3'018'596.86.

M. Mazzola propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier constate que pour la 2^e année consécutive, le CA nous propose des amortissements complémentaires, amortissements qui relèvent d'une opération purement comptable et n'apportent aucune prestation complémentaire à la population, sauf à pouvoir boucler le budget. Les volumes financiers sont cependant conséquents, d'autant que le CA, par le biais des amendements, fait passer les amortissements complémentaires de 830'870.12 à plus de 3 mio. Il en conclut qu'il serait opportun que la CFAS puisse étudier soigneusement ces propositions, il demande donc un renvoi en CFAS.

M. Friot propose d'approuver cette proposition pleine de bon sens du CA et propose un vote sur le siège.

Le Président propose de voter d'abord la proposition du vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 10 Pour, 8 Contre et 0 Abstentions.

Puis M. Mazzola propose de voter sur les 2 amendements proposés, puis sur la DM 940 amendée.

Les 2 amendements proposés par le CA sont acceptés par 9 Pour et 9 Contre, mais avec la voix prépondérante du Président en leur faveur.

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2022 DE CHF 3'018'596.86 POUR DES AMORTISSEMENTS
COMPLÉMENTAIRES**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 9 oui (dont le Président), 9 non et 0 abstention sur 18 CM présents

a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :

1. La transformation de l'ancienne école pour un montant de CHF 30'142.80, bien n°3.
2. Le mur de la mairie pour un montant de CHF 69'540.86, bien n°5.
3. La rénovation de l'annexe de la salle communale pour un montant de CHF 123'029.65, bien n°6.
4. L'assainissement de la salle communale pour un montant de CHF 58'629.85, bien n°8.
5. La chaufferie de l'école Tréchaumont pour un montant de CHF 27'884.04, bien n°13.
6. L'axe vert pour un montant de CHF 65'504.70, bien n°18.
7. Le véhicule de service J. Deere/Isuzu pour un montant de CHF 45'523.65, bien n°38.
8. L'éclairage/chambre d'arbres de la Place du village pour un montant de CHF 45'739.-, bien n° 39.
9. L'urbanisation de Cressy pour un montant de CHF 59'363.50, bien n°42.
10. La modification d'une salle en DO-JO pour CHF 64'466.75, bien n° 58.
11. Rénovation des fenêtres bâtiment Briefer et Maison de Paroisse pour un montant de CHF 50'070.68, bien n° 61.
12. Crédit d'étude – culture Cherpines pour un montant de CHF 22'145.21, bien n° 71.
13. Etanchéité du préau couvert de l'école de Confignon pour un montant de CHF 55'254.43, bien n° 88.
14. Audit du parc immobilier communal pour un montant de CHF 83'200.-, bien n° 93.
15. Couverture du réseau 3G/4G de l'école de Cressy pour un montant de CHF 30'375.-, bien n° 95.
16. Rénovation immeuble Troullier pour un montant de CHF 1'206'576.06, bien n°4
17. Collecteurs de Cressy, lot 3 pour un montant de CHF 981'150.68, bien n°46.

b) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

c) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire total 2022 de CHF3'018'596.86.

- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 940 ainsi amendée est acceptée par 9 Pour et 9 Contre, mais avec la voix prépondérante du Président en sa faveur.

8. *Nouveau* - DM 936 – Budget de fonctionnement annuel 2023, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter

Le Président rappelle que cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions et qu'il est d'usage de donner la parole à chaque président de commission.

M. Kormann pour la CCE rappelle avoir donné son rapport dans le cadre des communications des commissions. Il demande donc s'il y a des questions ?

M. Reverchon pour la CDEE : répond de manière similaire à **M. Kormann**.

M. Fournier pour la CSSV recommande de voter les lignes qui la concerne.

Mme Tornare pour la CCC indique l'existence d'un surplus pour 2023 dans le budget de la culture qui s'explique par un événement supplémentaire en 2023. La commission a approuvé le budget de la culture et communication par 4 oui et 3 abstentions.

M. Mazzola pour la CAM informe que les lignes du budget la concernant ont été préavisées favorablement à l'unanimité.

M. Francey pour la CFAS informe que celle-ci a traité de la DM 936 sur 2 séances les 3 octobre et 3 novembre. Elle a relevé que la masse salariale augmente de près de 275'000.-, dont 207'900.- pour de nouveaux engagements en 2023. Elle a examiné plusieurs amendements venus de l'administration faisant passer l'excédent de charges de 343'727.- à un excédent de charges réduit de 79'968.-. Aussi 2 amendements acceptés à l'unanimité, pour remettre CHF 30'000.- pour le concours d'idées et de réduire le poste du CA de 116'450.- relatif au rejet de la demande d'augmentation du taux d'activité. La commission a remercié l'administration pour le travail effectué sur le budget et a finalement préavisé favorablement et à l'unanimité le budget de fonctionnement 2023. Il n'y a pas eu de rapport de minorité.

M. Fournier souhaite réagir sur 3 points, mais aussi auparavant relever que le CM est divisé sur ces crédits budgétaires supplémentaires. Il souligne qu'il s'agit d'une première à Confignon de faire dépendre l'équilibre ou déséquilibre du budget par l'existence de crédits budgétaires supplémentaires, donc une sorte de fuite en avant pas très saine sur le plan des finances.

- Il regrette que le budget relatif aux études d'aménagement augmente de manière importante alors qu'aucune progression n'est constatée dans ces projets d'aménagement. La Commune dépense de plus en plus d'argent pour contester des orientations prises dans le passé ou pour contester les visions cantonales déjà bien établies. Il trouve cela regrettable et cite un responsable rencontré lors de notre voyage à Marseille : « Un projet d'aménagement, ça ne stagne jamais, soit ça avance, soit ça recule » et manifestement à Confignon, nos projets d'aménagement reculent.

- Le Centre salue l'amendement de la CFAS qui vise à réintroduire CHF 30'000.- pour le concours d'idées. Rappelons que celui-ci est arrivé à l'initiative d'une motion du Centre et qu'il a permis de récompenser en 2022, deux projets qui ont eu beaucoup de succès. Nous soutiendrons donc cet amendement.

M. Barcellini rappelle que l'exercice budgétaire vise à délivrer des prestations de qualité aux habitants et il salue également l'amendement proposé par le Centre. Puis, il souligne que faire un budget, c'est

aussi établir des priorités, et enfin d'évaluer le niveau d'impôts, ce qui pourrait être discuté vu le niveau élevé à Confignon. Pour revenir au budget, il sera donc à l'équilibre grâce aux dernières projections. C'est une bonne nouvelle et on peut s'en réjouir. Puis au niveau de la dette, on est satisfait de voir qu'elle puisse descendre. Concernant les postes RH, il soutient ces mesures qui permettront de fournir de meilleures prestations aux habitants d'aujourd'hui et de demain. Enfin, au niveau de l'équilibre structurel, il note que les dépenses de transfert représentent à peu près un tiers de nos dépenses. La CFAS va donc se pencher sur ce sujet dans le cadre du plan quadriennal. Il précise que les dépenses de transfert, ce sont les dépenses liées au GIAP, à la FASE, à la Fondation de la PE, etc... et il faudra les aborder dans un cadre budgétaire global.

Nous soutenons ce budget et remercions l'administration pour le travail effectué.

M. Fournier souhaite rectifier concernant la PE, après un examen « au crible » de la CSSV, en rappelant que cette dernière a effectué un gros travail sur ses charges, mais qu'un grand nombre d'entre elles sont contraintes par la CCT et les normes cantonales d'encadrement. Un effort a été fait sur les revenus avec des prix de pensions augmentés et déplafonnés notamment. Il relève que les coûts désormais stagnent et ne pèsent plus excessivement la Commune. Pour sa part, il estime que cette fondation est bien gérée.

Le Président propose de maintenant passer au vote des 2 amendements proposés par la CFAS.

**L'amendement relatif à la baisse des indemnités du CA est accepté par 17 oui, 1 non et 0 abstention.
La réintroduction de CHF 30'000.- au budget pour le concours d'idées est acceptée à l'unanimité.**

M. Mazzola propose de maintenant voter une série d'amendements rectificatifs concernant le SIS (indexation des salaires) et les lignes 2 à 9 relatives aux nouvelles estimations budgétaires transmises par l'AFC postérieurement à l'établissement du budget.

**La rectification concernant le budget du SIS est acceptée à l'unanimité.
Puis la proposition de voter en bloc les lignes 2 à 9 (ajustements des recettes de la Commune) est acceptée à l'unanimité.**

Finalement, **le Président** lit la DM 936 ainsi amendée et propose de voter le budget 2023.



Législature 2020-2025
Délibération N° 936
Séance du Conseil municipal du **8 novembre 2022**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 16'436'069.- aux charges et de CHF 16'356'101.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant CHF 79'968.-,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 79'968.-,¹ et résultat extraordinaire de CHF 0.-,²

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'229'920.87³,

¹ Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

² Calcul : N48 - N38

³ Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + 383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 47 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 5'617'700.- aux dépenses et de CHF 80'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 5'537'700.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 2'229'920.87, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 3'307'779.13,

vu le préavis favorable de la commission des finances, administration et sécurité (CFAS) du 3 novembre 2022,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 16'436'069.- aux charges et de CHF 16'356'101.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 79'968.-.
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 79'968.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 47 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 3'307'779.13 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 936 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

9. Nouveau - DM 938 – Contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions

M. Francey informe que la CFAS a traité ce point le 3 novembre et que ses membres ont été informés du montant à verser au FIDU pour 2023, à savoir CHF 216'700.-. La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité l'ouverture du crédit de CHF 216'700.-.

Le Président propose de voter la DM 938.

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

vu le préavis favorable de la commission des finances, administration et sécurité (CFAS) du 3 novembre 2022

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 216'700.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 938 est acceptée à l'unanimité.

10. Nouveau - DM 939 – Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

M. Francey explique que la commission a examiné le sujet et que vu les nouvelles estimations de rentrées fiscales communiquées par l'administration et dans l'optique de soutenir les nombreuses entreprises de notre commune, un membre a proposé de réduire le montant de la taxe professionnelle à CHF 15.- pour 2023, mais cette proposition n'a pas été soutenue. Elle a donc préavisé favorablement par 6 oui et 1 non, le montant minimum de CHF 30.- pour 2023.

Le Président propose de passer au vote de la DM 939.



Législature 2020-2025

Délibération N° 939

Séance du Conseil municipal du 8 novembre 2022

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2023

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 3 novembre 2022,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 3 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.00.-.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 939 est acceptée par 15 pour et 3 contre.

**11. M 202 – Pour la mise à disposition d'un terrain provisoire aux Cherpines à l'association
« Une fois, un cirque... »**

M. Marti a été heureux d'apprendre que **Mme Gabus-Thorens** a rencontré le cirque récemment et recherche activement une solution. Jusqu'au dépôt de notre motion, le cirque était définitivement écarté du projet des Cherpines, PLO ayant unilatéralement renoncé à cette option, pourtant inscrite au PDCant 2030. Cette motion correspond donc au souhait de la Commune et propose une solution simple et rapide, à savoir la mise à disposition temporaire d'un terrain, demande faite il y a plus de 24 ans.

La parcelle en friche N° 11826 est destinée à terme à l'aménagement du parc des Charrotons, lors de la construction du quartier des Cherpines. Elle est idéalement située pour accueillir un chapiteau temporairement jusqu'au départ de Schilliger, dans 10 ans.

La pandémie a stoppé les activités de l'association « Une fois, un cirque... », mais avec un terrain pour planter un chapiteau, il lui sera possible de relancer ses activités pendant plusieurs mois et de poursuivre ses activités circassiennes. Il souligne que notre commune est connue en Suisse pour ses activités de Cirque de jeunesse avec 2 écoles sur les 37 reconnues en Suisse. Il pense donc qu'il est dans l'intérêt de tous que l'association puisse poursuivre sa mission et développer ses activités, notamment ses cours dispensés à 220 élèves.

En conséquence, Demain Confignon demande l'entrée en matière pour que cette activité puisse se poursuivre à Confignon et au CA de discuter avec le propriétaire actuel de la parcelle pour encourager sa mise à disposition provisoire en faveur de « Une fois, un cirque... » jusqu'au départ de Schilliger.

M. Mazzola propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Gabus-Thorens se déclare surprise par cette motion qui demande d'effectuer un travail qui vient d'être fait. Contrairement à ce qui a été dit, Confignon n'a jamais abandonné le cirque et nous avons toujours travaillé ensemble. Par ailleurs, elle regrette qu'une telle motion se fasse sans en avoir préalablement discuté, par ex. à la CSSV.

M. Tournier a compris que des contacts étaient en cours, mais qu'un soutien à une des plus anciennes associations de la commune avec une motion paraît peu judicieuse. Il propose une résolution dont l'invite serait « Le CM soutient le principe de la recherche d'une solution permettant d'implanter le chapiteau de « Une fois, un cirque... » de manière plus durable, à l'année, et d'envisager des solutions futures de développement ».

M. Fournier trouve qu'il y a beaucoup d'éléments nouveaux sur la table et pour sa part, trouve que les motionnaires sont très bien informés et se trouvent être très précis sur la nature des personnes qui seraient à mettre à disposition. Personnellement, il n'a pas ce niveau de connaissances et de compétences. La proposition de VdG est intéressante et il propose donc un renvoi en CSSV et en CAM pour potentiellement auditionner le cirque et évaluer s'il y a lieu d'approfondir ou pas.

M. Marti souhaite revenir sur la genèse de cette motion qui a trouvé son origine lors de la soirée des associations au cours de laquelle il a pu rencontrer le responsable technique du cirque. Il lui a fait part de ses besoins et rappelé que la demande d'un terrain remonte à 1998. Il rappelle quelques éléments : l'association donne des cours depuis près de 40 ans à 200 enfants chaque année et dispense des valeurs d'ouverture, de bienveillance et de solidarité entre autres. Jusqu'en 2015, le montage du chapiteau près de la salle communale se faisait de manière assez naturelle, mais aujourd'hui pour répondre aux besoins accrus dans ce domaine, l'association souhaite aussi proposer un espace de diffusion professionnelle et de création, et développer son offre. Le choix de la motion, c'était pour se montrer un peu plus volontariste et sauver le chapiteau à Confignon pour une offre culturelle accrue. Il propose donc un renvoi en CSSV et CAM.

M. Mazzola propose de voter sur le siège pour commencer.

Le vote sur le siège est refusé par 6 oui, 10 non et 2 abstentions.
--

Le Président propose alors de passer au vote sur le renvoi en CAM et CSSV.

Les renvois en CAM et CSSV sont acceptés par 11 pour, 4 contre et 3 abstentions.

12. M 203 - Réorganisons et dynamisons l'accueil parascolaire

M. Reverchon explique que cette motion touche à plusieurs enjeux importants pour les jeunes de la commune, pour avoir des activités diversifiées, sportives et autres, grâce aux associations environnantes, mais aussi de mieux gérer le manque de locaux parascolaires dans les écoles de la commune, tout en économisant sur les frais en augmentation, aussi bien pour le GIAP que pour les restos scolaires.

Par cette motion, il est demandé au CA d'examiner la faisabilité d'organiser différemment l'accueil des enfants inscrits aux restos scolaires et au « pass vert » afin de diversifier l'offre en fonction des besoins des enfants par le renforcement avec les clubs sportifs et associations de la commune, d'améliorer la qualité de la prestation et de libérer de l'espace dans les locaux surpeuplés du parascolaire tout en diminuant ainsi son budget de fonctionnement. Il souligne que cette motion apparaît dans le contexte commun avec d'autres communes confrontées à l'augmentation des charges scolaires, d'où l'opportunité de déposer cette motion à ce moment.

M. Mazzola passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Gabus-Thorens n'est pas tout à fait sûre d'avoir compris cette motion qui parle de la hausse continue des charges du resto scolaire et du GIAP dans une 1^{ère} invite, alors que les invites suivantes ne concernent plus que le GIAP uniquement ? Il s'agit pourtant de deux choses totalement différentes, le restaurant scolaire étant municipalisé, alors que le GIAP est un organe intercommunal.

Puis, elle souhaite attirer l'attention sur le fait qu'avec la participation au GIAP, la Commune bénéficie d'une subvention de 7mio, versée par le fonds intercommunal au GIAP au titre de l'aide aux communes. Elle ajoute que les communes qui ont quitté le GIAP ne l'ont pas fait pour des raisons financières, mais pour des questions d'organisation ou pour des raisons très spécifiques.

D'autre part, il ne faut pas croire qu'au GIAP on ne fait que du gardiennage ! Le travail avec des associations a déjà été pratiqué, par ex. pour l'accès à Culture et rencontre avec un ciné-club pour les enfants et enfin, pour revenir sur la demande de travail avec les associations, elle se réfère à la soirée des associations qui ont dit n'avoir plus aucune place dans leurs groupes. Enfin et pour terminer, elle attire l'attention sur le fait de demander la modification et la réorganisation comme vous le souhaitez, impliquera des RH supplémentaires, car le service social est actuellement au maximum de ses capacités.

M. Fournier rappelle que l'examen des lignes budgétaires vient d'être fait et pour celles du GIAP, aucune n'a fait l'objet d'une demande d'approfondissement pour mieux comprendre son rôle et son fonctionnement. Cette motion dénote une méconnaissance du système et des réalités, aussi le Centre propose un vote sur le siège en vue de son refus.

Mme Peradotto et VdG renchérit en demandant aussi un vote sur le siège et elle refusera cette motion. Les motifs apparaissent comme contradictoires avec l'objectif, car avec ce qui est proposé, ce seront des frais supplémentaires pour la Commune. Il y a une contradiction fondamentale à vouloir développer une offre sportive et culturelle tout en réalisant des économies. Ajoutons aussi que l'offre parascolaire n'est ni le métier, ni le but, des associations et si l'on reprend les considérants, la diversification des activités demandées est déjà proposée, de même que l'amélioration de la qualité si l'on en croit les retours exprimés. Quant aux locaux surpeuplés, elle souligne que de déplacer les enfants vers d'autres lieux, signifiera aussi des coûts supplémentaires. Pour toutes ces considérations, VdG propose de refuser cette motion.

Mme Tornare explique que pour avoir enseigné durant de nombreuses années. Elle a pu constater que des enfants venaient à l'école à 8H du matin et n'en sortaient qu'à 18H, ce qui est horriblement long. Les enfants sont nombreux, c'est bruyant et fatigant, mais ils restent malgré tout de longs moments désœuvrés. Pouvoir proposer d'autres activités pendant la pause et répartissant les enfants en groupes, amènerait moins de bagarres et de fatigue pour eux. Enfin, elle relève qu'une pause de midi de 2h, c'est très long pour les enfants et qu'une répartition en activités de 45m les aiderait à revenir travailler l'après-midi dans de meilleures conditions.

M. Marti rejoint les propos de **Mme Tornare** et pense que les associations pourraient aussi proposer des activités à midi. Il serait bien de pouvoir étudier cela en commission, d'approfondir le sujet, quitte à décider ultérieurement.

M. Fournier demande aux signataires de la motion comment ils entendent diminuer les coûts du GIAP en offrant des prestations supplémentaires ? **M. Reverchon** répond qu'il est possible d'imaginer que certains enfants qui quittent l'école en fin de journée ou à midi, puissent aller directement aux activités sportives ou autres cours, et des parents allant directement les rechercher sur place, en économisant le temps passé à simplement attendre. Il propose donc de renvoyer en commissions pour en étudier la faisabilité. Il répète qu'il ne s'agit pas de tout révolutionner, mais simplement d'aller dans le sens d'une amélioration. Nous sommes là pour faire avancer les choses tout en restant positifs et constructifs. Il est indigné d'être reçu de cette manière, alors qu'il s'agit simplement d'offrir aux élèves l'opportunité de développer des compétences autres que le papier, crayon, ou de tourner dans les préaux, mais plutôt d'accéder à la culture, aux sports, et aussi d'accéder à des aides pour un appui scolaire. Il s'agissait donc bien d'une proposition positive et constructive.

M. Tournier trouve que l'image faite du GIAP est très noire et il est étonné que des enfants le fréquentent encore et ne soient pas traumatisés par ce passage. Pour sa part, il a 2 enfants qui fréquentent le GIAP et s'en portent bien. Puis, il n'a pas compris comment était prévu le déplacement des enfants aux activités extérieures, et enfin, il relève aussi qu'il existe des devoirs surveillés pour faire les devoirs.

Mme Stoffel va dans le même sens que **M. Tournier** et ajoute que ses enfants vont régulièrement au parascolaire. Pour info, cette semaine il y a tournoi de foot, elle n'a pas remarqué de plaintes pour désœuvrement et souhaite pour terminer féliciter les représentants du GIAP pour leur travail exceptionnel avec les moyens dont ils disposent. Le PLR souhaite donc classer cette motion et propose un vote sur le siège.

Mme Schmidt souhaite répondre au sentiment d'indignation évoqué par **M. Reverchon** en lui disant qu'il n'y a pas lieu d'être indigné parce que l'on se pose des questions. La motion n'étant pas très claire, elle précise que cette motion n'a pas été proposée contre des responsables, mais dans un souci d'être efficace.

Mme Gabus-Thorens explique pour sa part avoir été assez indignée par ces remarques de gardiennage du GIAP, car elle rappelle des activités ont été organisées et le sont encore par des associations comme Culture et rencontre, même si certaines ont renoncé, ne pouvant plus suivre. Par ailleurs, le problème est beaucoup plus important que cela et dire qu'il n'y a qu'à envoyer les enfants aux activités sportives, c'est ignorer que les parents ne paient pas tous de telles activités. Que fera-t-on des enfants dont les parents n'ont pas payé les activités sportives ? Enfin, elle rappelle qu'il y a des centaines d'enfants au GIAP chaque jour, sera-t-il possible de trouver des places en suffisance pour tous à 16H ? Elle répète que les associations ont fait savoir qu'il n'y a plus de places chez elles. Elle réagit car cette motion démontre une méconnaissance des multiples problèmes posés par une telle motion. Pour faire ce que vous voulez, il faut un vrai budget et 2 RH supplémentaires.

Elle estime qu'aujourd'hui il est répondu aux besoins des enfants du mieux possible et dans un souci d'égalité et d'efficacité.

Mme Tornare souligne que la proposition de cette motion n'était pas de remplacer le GIAP et dire que rien n'était fait, mais d'examiner la faisabilité de faire autrement. Bloquer de cette manière toute velléité de changement est regrettable, s'agissant d'une motion qui demandait avant tout d'en discuter en commissions.

M. Marti revient sur l'esprit de ce texte qui a été présenté suite à l'augmentation de la fréquentation et l'impression que le GIAP était à risque de saturation. Le but était donc de proposer quelque chose en parallèle et de différent, afin d'alléger celui-ci. La qualité du travail fourni n'a pas été critiquée en commission.

Le Président propose de voter sur le siège, puis sur la motion.

**Le vote sur le siège est approuvé par 11 pour, 0 contre et 7 abstentions.
La motion 203 est refusée par 6 pour, 11 contre et 1 abstention.**

13. Questions

Question écrite de MM. Barcellini, Friot et Marti (3 pages) : **M. Barcellini** propose de la mettre en annexe pour une lecture ultérieure avec la réponse écrite du CA.

M. Barcellini revient sur la course Run'Air qui a eu lieu un dimanche matin il y a 10 jours environ et qui se passait partiellement sur la commune, pour savoir pourquoi Confignon ne l'avait pas co-organisée ?

Mme Gabus Thorens répond ne pas avoir été approchée...

Puis, une 2^e question concerne le CO, car il a remarqué des containers qui sont en cours de construction et il demande si plus d'infos peuvent être fournies ?

Mme von Gunten-Dal Busco informe ne pas avoir plus d'éléments à fournir.

Enfin, une 3^e question concerne la disparition de la bibliothèque de l'école primaire. Elle est fermée, il demande pourquoi ? Est-ce pour une raison de manque de locaux ? Et comme corollaire à cette interrogation, il demande comment nous allons absorber les nouveaux habitants et quelle capacité cette école pourra fournir ? **Mme Gabus-Thorens** répond que la bibliothèque a été fermée en raison du besoin d'un local supplémentaire, une recherche de solution est en cours. Le travail se fait avec le SRED pour la planification des écoles, mais elle indique que le propre des écoles, c'est qu'elles se remplissent et se vident aussi parfois. Une réflexion est en cours, mais elle n'a pas encore de réponse à donner.

M. Fournier demande, concernant le restaurant des Evaux et sa mise en gérance, si d'autres éléments peuvent être transmis, par exemple si un bilan a été fait de son exploitation par la Fondation depuis l'ouverture du restaurant ? **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que des points réguliers ont été fait sur le restaurant et sa gestion. La mise en gérance avait été prévue dès le départ, mais la fin des travaux ayant coïncidé avec la période COVID, il s'était avéré très compliqué de trouver des repreneurs. La FE avait donc pour une période limitée, échéant au 30.11.2022, pris le risque de l'exploitation, mais un appel d'offre a été lancé et un candidat trouvé pour un début dès le 1^{er} décembre 2022.

Mme Joliat-Saulnier demande si sa demande de pose de miroirs au croisement des chemins de la Petite-Pralette et de Murcie, a abouti et si quelque chose a été fait ? **Mme Uldry Frossard** répond avoir transmis par 2 fois aux services techniques le risque et le besoin de miroirs et elle attend leur retour.

M. Mazzola demande concernant les fontaines si un bouton poussoir qui permettrait d'actionner à volonté et non en permanence la fontaine et qui n'existe plus, pourrait être réintroduit, car si l'on veut économiser l'eau, ce serait un bon moyen. Par ailleurs, concernant la « cigarette fumante » sur la Place du village et pour laquelle une motion avait été votée pour la remplacer, il se demande où se trouve son remplaçant ? **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'un montant est prévu pour cela au Plan des investissements et le projet se trouve aux mains du service technique.

Puis, **M. Mazzola** revient sur la course de caisses à savon mise en difficulté par le retrait des pompiers et un engagement de sécurité revenant très cher. Il demande si l'engagement des pompiers sur un nombre limité de manifestations pourra inclure la course de caisses à savon au printemps 2023 ?

Mme Uldry Frossard répond que la demande de l'APEC a été relayée au CA et qu'une liste d'événements pour lesquels l'engagement des pompiers était souhaité a été établie. Les pompiers volontaires sont requis lorsqu'il y a un risque de feu et les caisses à savon ont été ajoutées dans un souci de rendre les pompiers volontaires plus visibles auprès des jeunes afin d'encourager les vocations. Cette liste sera soumise au prochain CODIR du CRI 201 pour aussi organiser les événements avec la commune de Bernex.

M. Reverchon informe que le 5 décembre il y aura une séance du COPIL de l'Aire et il demande si les c.m. pourront y assister et si ce sera public ? **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'une liste d'associations a été établie et seules les associations seront convoquées. Cette question a été soulevée pour demander un retour sur les mesures du COPIL et l'organisation d'une séance d'information est à l'étude pour savoir si une séance générale ou pour chaque commune devrait être faite.

14. Propositions individuelles et divers

M. Barcellini revient sur la ZDIA pour proposer de faire une TCR pour faire un point sur ce projet, dire où nous en sommes, quelles sont les mesures, les plans, etc... et avoir une vision de la situation.

15. Naturalisations (huis clos)

M. Fournier présente le dossier 2022.356 et il informe que la CSSV l'a préavisé favorablement.

Le CM préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22H45.



Félicien MAZZOLA

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire